

Charte Éthique

La prospérité et le développement durable de Hager Group reposent sur la confiance que nous inspirons à nos clients, nos partenaires, nos fournisseurs et nos autres parties prenantes. Il est tout aussi important que cette confiance soit présente dans les rapports entre l'entreprise et son personnel ainsi qu'entre nos collaborateurs eux-mêmes. Le développement et le maintien de cette confiance nécessitent que tout le monde, quel que soit son niveau de responsabilité dans le groupe, respecte un certain nombre de principes et de règles de conduite.

La présente Charte Éthique expose ces principes afin de guider les collaborateurs de l'entreprise dans les cas où ils seraient confrontés à des situations complexes. Elle s'adresse à l'ensemble des personnes de Hager Group, à savoir les collaborateurs, les mandataires sociaux, les membres des équipes de direction, les responsables de département ainsi que le conseil d'administration. Nous sommes tous tenus d'agir au quotidien en adéquation avec ces règles de conduite.

Les obligations énoncées dans la présente Charte éthique ne se substituent pas à celles prescrites par les lois et les réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels Hager Group opère et elles peuvent être complétées, mais jamais annulées et remplacées, par des règles, directives ou politiques locales internes couvrant des questions spécifiques.

Nous comptons sur l'engagement de chacun d'entre vous pour prendre connaissance, partager et appliquer la présente Charte éthique.

Obernai, février 2020

hagergroup

Chapitre I – Éthique des affaires

Nous intégrons l'éthique des affaires, notamment en matière de corruption, de violations des droits de l'homme, de fraude et/ou de discrimination, dans tout ce que nous entreprenons. Nous mettons en œuvre et améliorons en permanence notre Programme d'Éthique, dans le cadre duquel nous formalisons nos principes éthiques (Charte Éthique, Codes de Conduite, Politiques, Directives...) et informons, sensibilisons et formons nos collaborateurs à l'éthique des affaires ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Chapitre II – Traités internationaux, dispositions légales nationales et pratiques locales

Nous menons nos activités conformément aux traités internationaux, aux directives de l'Union Européenne ainsi qu'aux engagements que nous avons pris dans le cadre de notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies. Nous appliquons les lois et réglementations des pays dans lesquels nous sommes présents et respectons, dans la mesure du possible, les pratiques et usages locaux. Nous demandons à nos partenaires commerciaux de respecter ces mêmes règles et principes.

Chapitre III – Libre concurrence, veille concurrentielle et propriété intellectuelle

Nous respectons le droit de la concurrence européen et international, ainsi que les dispositions légales propres à chacun des pays dans lesquels nous opérons.

Veille concurrentielle

Nous ne nous adonnons pas à la concurrence déloyale, sous quelque forme que ce soit, et nous nous engageons à limiter la collecte et l'exploitation d'informations relatives aux activités commerciales et industrielles de nos concurrents, dans le strict respect des dispositions légales.

Propriété intellectuelle et actifs

Nous protégeons la propriété intellectuelle et les actifs de Hager Group et faisons valoir nos droits contre toute atteinte à la propriété intellectuelle de Hager Group. Il appartient à chaque collaborateur de protéger ces données et actifs contre le vol, la perte, la dégradation, le détournement, la divulgation, la reproduction, la falsification ou toute autre forme d'utilisation abusive. Nous respectons les droits de propriété intellectuelle des tiers et évitons d'utiliser la propriété intellectuelle ou le matériel protégé par le droit d'auteur appartenant à d'autres personnes ou organisations de manière non autorisée.

Chapitre IV – Communication

Nous communiquons et présentons tous les produits, solutions et services de Hager Group de manière honnête, en veillant à ce que l'ensemble de nos supports publicitaires et promotionnels mettent en avant leur performance éprouvée et leurs caractéristiques. Nous ne dénigrons pas nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires ou nos concurrents dans nos communications. Lorsque nous communiquons en tant qu'individu ou en tant que représentants de Hager Group, nous veillons à ce qu'il n'y ait aucune confusion entre les opinions personnelles de chacun et la position de Hager Group. Il appartient à chaque collaborateur de préserver la réputation et l'image de Hager Group.

Vie privée et protection des données

Nous prenons la protection et la sécurité des données très au sérieux et accordons une attention particulière à la protection des données personnelles sensibles. Nous respectons la confidentialité de l'ensemble des informations personnelles de nos parties prenantes, qu'il s'agisse de collaborateurs, de clients, de consommateurs et/ou de partenaires commerciaux. Nous collectons et conservons uniquement les données nécessaires au bon fonctionnement des opérations de Hager Group. Il appartient à chaque collaborateur de protéger les données et documents sensibles, notamment, sans s'y limiter, les informations confidentielles.

Chapitre V – Qualité des produits et sécurité personnelle

Sécurité et qualité des produits
Notre réputation repose sur la fiabilité et la qualité irréprochables de tous nos produits, solutions et systèmes, depuis leur conception jusqu'à leur distribution. La plupart de nos sites de production et de nos systèmes de gestion de la qualité sont certifiés ISO 9001. Si un problème survient sur une série de produits, seule la Cellule d'Alerte du Groupe (« GAC ») peut décider de la marche à suivre.

Elle peut notamment demander le rappel des produits pour lesquels un défaut est suspecté, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de produits destinés à assurer la sécurité des personnes et des biens.

Santé et sécurité des collaborateurs de Hager Group

Nous mettons tout en œuvre pour que tous les collaborateurs travaillant sur un site de Hager Group puissent exercer leur activité dans des conditions de travail sûres et saines. Sur la base de ce principe et des normes ISO 45001, nous avons élaboré une Politique de Durabilité incluant une section relative à la santé et à la sécurité au travail, que chacun d'entre nous se doit de respecter et de soutenir.

Chapitre VI – Égalité des chances, inclusion, dialogue social et développement des talents

Notre Politique Ressources Humaines, mise en œuvre conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et aux règles de l'Organisation Internationale du Travail, vise à :

- promouvoir les droits de l'homme,
- offrir à chacun les mêmes chances d'évoluer professionnellement,
- prévenir toute forme de discrimination ou d'atteinte à la dignité humaine,
- et enfin respecter l'identité de chacun ainsi que son intégrité physique et morale.

Tous nos collaborateurs sont tenus de travailler ensemble de manière ouverte et respectueuse. Tout comportement ou action allant à l'encontre de ces droits n'est pas acceptable.

Lorsque cela s'avère nécessaire, nous prenons des mesures fortes et positives afin d'accroître les opportunités professionnelles et l'inclusion. Nous nous efforçons de refléter la diversité de la société dans nos effectifs.

Dialogue social

Nous favorisons l'expression directe de tous nos collaborateurs et encourageons un dialogue honnête et ouvert avec les comités d'entreprise et les représentants du personnel, conformément aux procédures locales et au droit du travail en vigueur.

Développement des talents

Notre Politique Ressources humaines vise à développer nos talents et à améliorer la capacité d'insertion professionnelle de l'ensemble de nos collaborateurs.

Chapitre VII – Protection de l'environnement

Notre Politique Environnementale fait partie intégrante de la Politique de Durabilité dans laquelle nous sommes engagés. Partout où nous exerçons nos activités, nous nous efforçons en permanence de réduire notre impact sur l'environnement. Nous nous engageons à agir dans le respect des principes de protection de l'environnement et mettons en œuvre des systèmes de gestion sur la base de normes internationales, telles que les normes ISO 14001 et ISO 50001. Nous promovons le sens de la responsabilité environnementale tout au long de la chaîne de création de la valeur et encourageons nos fournisseurs comme nos clients à adhérer à ces principes.

Chapitre VIII – Conflits d'intérêts

Les principes de transparence et de collaboration avisée caractérisent notre façon de travailler. Nous sommes tenus de signaler à notre hiérarchie ou au département local des Ressources Humaines toute situation dans laquelle nos intérêts personnels, ceux de l'entreprise et/ou ceux de nos proches sont susceptibles d'être affectés par la décision de l'un des départements ou entités du groupe. Outre les conflits d'intérêts, cela s'applique également au trafic d'influence et au favoritisme.

Chapitre IX – Factures, règlements et notes de frais

Aucun mouvement de fonds ne peut être effectué en dehors des circuits financiers officiels de Hager Group. Tout mouvement de fonds doit pouvoir être justifié par une pièce comptable ; aucune facture, aucun règlement ni remboursement ne peut être effectué par ou reçu d'un tiers si son objet n'est pas précisément décrit dans des documents contractuels et/ou comptables référencés dans le Manuel financier de Hager Group.

Tout montant à verser ou à percevoir doit correspondre exactement à un élément matériel, c'est-à-dire à une prestation effective ou à des frais réels ; tous les montants correspondant à des remboursements de frais doivent être justifiés par des pièces comptables.

Chapitre X – Corruption, cadeaux et avantages indus

Nous fondons notre développement exclusivement sur la qualité de l'expertise industrielle, commerciale et administrative de notre groupe. À ce titre, nous entretenons avec l'ensemble de nos parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires, services publics, administrations publiques, actionnaires ou collaborateurs) des relations uniquement fondées sur l'objectivité, l'intégrité et la transparence. L'attribution, la négociation et l'exécution de contrats ou d'accords publics ou privés ne doivent pas donner lieu à des comportements ou à des faits susceptibles d'être considérés comme de la corruption active ou passive, de la complicité dans un trafic d'influence ou du favoritisme.

Cadeaux et invitations

Seuls les cadeaux et/ou les invitations d'une valeur modeste sont tolérés, dans la mesure où ils s'inscrivent dans une tradition de relations d'affaires agréables (que le collaborateur soit donneur ou bénéficiaire). Il appartient à chacun d'entre nous de faire preuve de bon sens et de refuser tout cadeau ou invitation dès qu'il se sent redevable envers son interlocuteur.

Avantages indus

Seuls les avantages matériels prévus officiellement par le contrat de travail et les accords collectifs de l'entreprise sont admis ; ces avantages officiels doivent être déclarés aux autorités compétentes, notamment à l'administration fiscale.

Chapitre XI – Activités politiques et lobbying

En tant que groupe d'entreprises exerçant des activités commerciales et économiques, nous ne finançons ni ne soutenons aucun parti politique et œuvrons dans le respect d'une stricte neutralité et impartialité politiques et religieuses. Toutefois, chaque collaborateur de Hager Group est libre de participer à des activités politiques, tant que lesdites activités sont menées à titre personnel et n'interfèrent en rien avec Hager Group ou ses marques. En tant que fournisseur majeur de solutions et de services pour les installations électriques, nous estimons qu'il est de notre devoir de participer aux processus de prise de décision publics concernant nos domaines d'activité. Nous souhaitons développer, communiquer et partager notre vision ainsi que notre expertise technique afin d'agir dans le meilleur intérêt de la communauté.

Chapitre XII – Procédure d'alerte d'intégrité Let's Talk

Nous visons à inspirer confiance à nos parties prenantes, et notre succès en dépend. Notre intégrité est au cœur de cette confiance. En déclenchant une alerte d'intégrité, nous réduisons les risques pour le groupe et pour la ou les personne(s) impliquée(s). Tous les collaborateurs de Hager Group, ainsi que les collaborateurs externes ou occasionnels et tous les partenaires commerciaux, sont invités à signaler toute pratique, action ou requête qu'ils estiment contraire ou incompatible avec tout principe énoncé dans la présente Charte éthique et/ou dans l'un de nos Codes de conduite. Le Group Ethics Officer évalue la recevabilité et veille au traitement de chaque demande. L'expression de préoccupations légitimes et la communication d'informations de bonne foi sont encouragées. Les accusations calomnieuses ou les rumeurs non fondées sont susceptibles d'entraîner des sanctions disciplinaires. La bonne foi implique que les collaborateurs fournissent en permanence des informations qu'ils estiment complètes, véridiques et exactes, même s'il s'avère par la suite qu'elles sont erronées. En cas d'enquête, nous garantissons un processus équitable, dans le respect des principes de confidentialité et de présomption d'innocence. À cette fin, les informateurs peuvent transmettre leurs signalements à un prestataire de services externe fiable, afin de garantir la confidentialité et l'anonymat.

Des coordonnées et des informations détaillées relatives à la procédure d'alerte et d'enquête sont disponibles sur notre intranet et notre site Internet www.hagergroup.com ; elles sont également affichées sur tous les sites de production.

hagergroup.com



Daniel Hager
Chief Executive Officer

Philippe Ferragu
Chief Group
Resources Officer

Franck Houdebert
Chief Group Human
Resources Officer

Dr. Ralph Fürderer
Chief Technical Officer

Mike Elbers
Chief Marketing Officer

